



## PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 30 avril 2019.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Aides à l'assurance récolte 2016 et 2017 Lettre de Fin d'Instruction (LFI)

La Direction départementale des territoires de la Haute-Marne informe les exploitants qui ont déposé une demande d'**aide à l'assurance récolte** au titre des campagnes 2016 et 2017 que les lettres de fin d'instruction de leurs demandes seront mises en ligne à compter du 13 mai 2019.

La lettre de fin d'instruction (LFI) est le courrier par lequel l'administration restitue à un exploitant le résultat de l'instruction d'une demande d'aide. Elle permet :

- pour chaque aide demandée, d'indiquer à l'exploitant si le contrôle administratif a conclu à l'éligibilité de sa demande et, dans le cas contraire, de lui indiquer les motifs retenus pour caractériser son inéligibilité ;
- pour chaque aide demandée et éligible, d'informer l'exploitant des éventuels écarts et constats établis à l'issue du contrôle administratif et le cas échéant du contrôle sur place, que ces écarts et constat aient ou non un impact sur le montant de ses aides ;
- d'indiquer l'impact le cas échéant de ces écarts et constats (inéligibilité, réduction de l'aide, etc.) ;
- de restituer les éléments de calcul de la valorisation prévisionnelle retenue pour le dossier (hors conditionnalité et hors discipline financière), en détaillant le cas échéant les réductions et pénalités s'appliquant.

**La LFI a une portée juridique, elle fait courir le délai de recours dont dispose l'agriculteur en cas de désaccord avec le contenu du courrier.** Un délai contradictoire de **10 jours** lui est toutefois laissé au préalable pour signaler les inexactitudes qu'il constaterait dans ce courrier avant que la décision constituée par la LFI ne devienne définitive et que le délai de recours ne commence à courir.

.../...

Il est donc conseillé aux exploitants qui ont déposé une demande d'aide à l'assurance récolte de prendre connaissance de ces lettres et de signaler par écrit à la D.D.T de la Haute-Marne sous 10 jours toute erreur éventuelle constatée dans le document.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service économie agricole de la D.D.T de la Haute-Marne.

!

**Contact Presse :**

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55